



Municipalité de Saint-Claude

295, route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 1 février 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, local D au 2^e étage. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants: Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les conseillers Yves Gagnon et Diane Roy sont absents.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2016

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Période de questions
- 5- Avis de motion : règlement général uniformisé
- 6- Avis de motion : règlement division du territoire en districts électoraux
adoption d'un projet de règlement division
- 7- Incendie
 - a) Dépôt rapport de participation
 - b) Prévention – continuité GPI
- 8- Voirie
 - a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2015
 - b) Appel d'offres : abat poussière (granule et liquide)
 - c) Appel d'offres gravier – pierre – ardoise
- 9- Loisirs
 - a) Appel d'offres moniteur SAE
 - b) Coût SAE
 - c) Filet protecteur terrain de balle
- 10- Station d'épuration : installation d'un enregistreur de débitmètre
- 11- Rapport de l'officier en bâtiment
- 12- Formation Word, Excel, Outlook
- 13- Période de questions
- 14- Comptes
- 15- Correspondance
- 16- Varia

2016-02-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-02 CORRECTIF ET PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Diane Roy a manifesté par écrit qu'elle désire qu'une mention soit accordée à la résolution no 2016-01-05 « pancarte de numéro civique » : un contre (la conseillère Diane Roy est contre)

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati **et résolu** d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 après avoir apporté le correctif ci-haut mentionné.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un nouveau règlement uniformisé no 2016-302.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

AVIS DE MOTION : est donné par le conseiller Marco Scrosati que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront un règlement 2016-303 concernant la division de la municipalité en six districts électoraux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

2016-02-03 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2016-303 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon **et résolu** que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

La directrice générale transmettra le projet de règlement concernant la division des districts pour validation avec le DGE.

INCENDIE:

DÉPÔT RAPPORT DE PARTICIPATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Le directeur incendie dépose un rapport concernant la participation de chaque pompier aux différentes interventions.

2016-02-04 PRÉVENTION INCENDIE AVEC LE GROUPE GPI

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque exige un volet prévention sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention depuis l'année 2014 avec une clause de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le travail de prévention avec cette firme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand **et résolu de renouveler le contrat et le mandat** pour 2016 avec les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention pour répondre aux normes du schéma incendie pour l'année 2016.

QUE l'offre s'élève à 11 024,90\$ pour l'année;

QUE le paiement sera fait en quatre versements par année et les deux derniers selon l'avancement des travaux.

QUE ce mandat peut être renouvelé 2017 **si satisfaction des parties avec une inflation annuelle de 2.5%. La municipalité doit absolument confirmer le renouvellement chaque année.**

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

VOIRIE :

2016-02-05 COMPENSATION D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL:

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 184 133\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de classes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et située sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée du document (tableau0 identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur l'ensemble des routes et chemins;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon **et résolu** que la municipalité de Saint-Claude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-06 ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE SOUS FORME DE GRANULE OU CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude doit procéder à des travaux d'épandage de chlorure de calcium comme abat-poussière sur les chemins qui le nécessitent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et notamment, que le conseil a, par son règlement numéro 2011-285, délégué le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand **et résolu** que le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour l'achat et la pose d'abat-poussière sous forme de chlorure de calcium liquide ou l'achat d'abat-poussière sous forme de granule, et le conseil optera pour l'utilisation des deux procédés;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-07 APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES (PIERRE, GRAVIER, ARDOISE SABLE ET ABRASIF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a besoin de différents matériaux granulaires (concassé, pierre, gravier et ardoise), sable et abrasif aux fins d'exécuter des travaux sur différents chemins de son territoire au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et que le conseil a, par son règlement numéro 2011-285, délégué le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand **et résolu** que le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour l'achat de différents matériaux granulaires (pierre, gravier, ardoise), sable et abrasif, avec un prix par tonne métrique selon les différentes quantités estimées, ces quantités étant approximatives;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE :

2016-02-08 APPEL D'OFFRES POUR MONITEUR ET MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati **et résolu** de faire un appel de candidatures pour des moniteurs ou des monitrices pour le camp de jour estival dans le petit journal de la municipalité.

QUE le cours de DAFA **n'est pas requis ni obligatoire.**

QUE le conseil désire être avisé pour former un comité de sélection pour les candidatures reçues.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-09 COÛT D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir un service afin de garder les jeunes en forme et en santé, tout en échangeant avec des amis lors d'un camp de jour abordable pour les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien **et résolu** que le service d'animation estivale, camp de jours pour l'été soit de cinq (5) jours par semaine pendant au moins sept (7) semaines débutant le 27 juin.

QUE les enfants inscrits doivent être âgés de quatre (4) ans avant le 1er janvier 2015 à douze (12) ans;

QUE le coût d'inscription est fixé à **155\$** pour le 1er enfant inscrit, de **150\$** deuxième enfant et **145\$** pour les autres enfants inscrits de la même famille et ce incluant toutes les sorties de l'année pour les enfants du territoire

QUE le coût d'inscription des jeunes de l'extérieur est fixé à **190\$** par enfant.

QUE l'inscription est payable avant le début des activités.

QU'UNE huitième semaine sera évaluée par les utilisateurs et les moniteurs. Si cette semaine est jugée requise au coût supplémentaire de **60\$** de 7h à 17h30.

QU'UN service de garde est offert selon les besoins requit, et ce comme suit **40\$** pour 17 jours et **80\$** pour l'été au complet, 35 jours. (7h à 9h et 16h à 17h30)

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-10 FILET PROTECTEUR TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QU'afin de veiller à la sécurité des usagers du terrain de balle, il y a lieu de procéder à l'installation d'un filet protecteur (côté cantine);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien **et résolu**

QU'UNE visite des lieux doit être réalisée avec la compagnie filets Nad's pour valider la nature des travaux requis et l'estimé budgétaire.

De faire installer un filet protecteur côté 1^{er} but par la compagnie filets Nad's si après la visite, si l'estimé soumis est validé environ 12 500\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-02-11 STATION D'ÉPURATION : INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR DE DÉBITMÈTRE ET DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC exige de posséder des enregistreurs automatiques pour les ouvrages de surverse « L'exploitant devra installer un appareil permettant d'enregistrer un débordement à la station d'épuration »;

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre actuel en place n'est pas conforme à cette norme;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller **et résolu** de procéder à l'installation d'un nouvel équipement pour respecter toutes les normes environnementales demandées.

QUE le coût de l'installation et de l'appareil est environ 3 000\$.

QUE l'équipement doit être garanti.

QU'UNE visite des installations (station d'épuration) est demandée avec le représentant de la firme de consultants pour valider tous les équipements et les procédures de traitement pour une mise à niveau des appareils pour l'usine d'épuration avant de faire les travaux.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

DÉPÔT DU RAPPORT OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Une liste des permis et certificats émis en 2015 est déposée par l'officier en bâtiment et en environnement représentant 122 permis pour une valeur totale des travaux de 1 484 000\$.

2016-02-12 FORMATION, WORD, EXCEL, OUTLOOK

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage ses employés à poursuivre de la formation continue afin d'acquérir des qualifications supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux utilisent dans leurs fonctions les logiciels de la suite Office (Word, Excel, Outlook);

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte au Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, situé au 340, boulevard Morin à Asbestos

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand d'inscrire le directeur incendie et l'officier en bâtiment et environnement à ces trois formations et la directrice générale à la formation Outlook

QUE les frais de formations s'élèvent à 330\$ au total.

QUE les frais de repas et de déplacements seront remboursés s'il y a lieu selon la réglementation en vigueur.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2016-02-13 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, et appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201501386 à 201501394 pour un montant total de 2 661,93\$ ainsi que du numéro 201600030 à 201600130 pour un montant total de 146 178,96\$.

Les paies du mois de janvier 2016 pour un total 18 887,60\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de janvier 2016.

VARIA

CERTIFICAT

Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Yvon Therrien.

HEURE : 20 heures et 31 minutes.

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et
secrétairetrésorière, g.m.a